

Eté 2023 pour les enfants de 9 à 17 ans



Service Sports et Jeunesse
04 81 16 08 07
centredeloisirs@st-peray.com

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Courriel :

Taille : Poids : Pointure :

Repas sans viande

Numéro allocataire et CAF d'origine :

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n° INSEE de l'assuré MSA :

SEMAINE(S) RETENUE(S) * :

Semaine 1 : du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet 2023 (séjour de 3 jours à Salavas)

Semaine 2 : du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2023 (séjour de 4 jours à Méjannes-le-Clap dans les cévennes Gardoises)

Semaine 3 : du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet 2023 (séjour de 3 jours à Autrans)

Semaine 4 : du lundi 31 juillet au vendredi 04 août 2023 (séjour de 3 jours au Chambon-sur-Lignon)

Semaine 5 : du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 2023 (séjour de 5 jours à la mer à La Londe les Maures sur la côte méditerranéenne varoise)

Pour les conditions et modalités d'inscription à cette 5^{ème} semaine, se référer au règlement intérieur disponible sur le site de la ville.

* Cochez la ou les semaines retenues

Je soussigné (e), autorise mon fils , ma fille

à participer aux activités pendant les vacances d'été 2023.

A, le2023.

Signature des parent(s),



Joindre :

- La fiche d'inscription et l'autorisation de sortie si nécessaire

Les documents suivants sont valables pour toute l'année scolaire (septembre à août inclus) à condition qu'il n'y ait aucune modification pendant la période en cours :

- La fiche individuelle de renseignements de l'enfant,
- Le questionnaire de santé,
- Une attestation d'aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger, signée par un maitre-nageur.
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF ou l'autorisation d'accéder au site professionnel seulement pour **la Caf du haut Vivarais**,
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription et si vous êtes à jour de vos règlements.

A retourner obligatoirement au Service Sport et Jeunesse à l'espace Mialan 45 rue de la République
avant le 06 juillet 2023

TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les familles extérieures à Saint-Péray, inscriptions à partir du 05 juin 2023

ATTENTION PLACES LIMITEES

AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur*).....autorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances d'été 2023.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles

AUTORISATION ACCES CAF PRO (seulement pour la caf du Haut Vivarais)

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission. Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée. Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A, le2023.

Signature des parent(s),

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....responsable légal de (ou des) l'enfant(s).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs municipal « sac...ados » approuvé par le conseil municipal à la date du 20 mai 2021 et m'engage à m'y conformer.

Saint-Péray, le2023.

*Signature des parents ou du responsable légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,*